

# Un système impayable

**Par Francis Van de Woestyne**

**L**e Premier ministre, Charles Michel, a réussi à recoller la fragile porcelaine de son gouvernement. Il a apaisé les tensions liées au dossier des prépensions. Face à une N-VA désireuse de maintenir les chômeurs et prépensionnés dans un état de demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge, et le CD&V, soucieux de promouvoir une politique d'activation plus douce, il est parvenu à trouver un terrain d'entente qui n'est pas très éloigné du texte proposé par le groupe des 10 (patrons et syndicats). Mais qui n'en est pas l'exacte réplique.

La paix sociale est-elle assurée?

Pas si vite...

D'une part, les syndicats devraient apprécier la marche arrière du gouvernement qui a, humblement, reconnu ses erreurs. L'exécutif savait que le texte initial, qui contenait une disposition rétroactive, était bancal et serait recalé par le Conseil d'Etat. Faute avouée... Mais d'autre part, le gouverne-

ment n'a pas voulu se laisser détourner de son accord initial. Il rappellera donc, dans le texte transmis aux partenaires sociaux, sa ferme volonté de rendre, progressivement, les prépensions moins attractives que par le passé. Dès 2019, il faudra atteindre l'âge de 62 ans pour obtenir éventuellement une prépension. Et il faudra, alors, rester disponible sur le marché du travail, jusqu'à 65 ans. Cette option est contestée par les syndicats. Mais a-t-on vraiment le choix? Est-il encore possible de maintenir intact un système mis au point dans les années 70 et qui a vu partir à la prépension des hommes de 50 ans, des femmes de 47 ans? Bien entendu, le système, auquel patrons et syndicats avaient abondamment recours, a offert à des personnes licenciées des conditions avantageuses de fin de carrière. Mais, aujourd'hui, la situation économique et démographique a profondément changé. On peut donc comprendre que ce système devenu impayable pour la collectivité soit revu et corrigé.